

RÉSOLUTION NO 0956/09/22

AVIS PUBLIC DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que lors d'une assemblée tenue le 19 septembre 2022, le conseil municipal de la Ville de Drummondville a adopté la résolution no 0956/09/22 en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble no 4305 dans le but :

- d'autoriser à l'intérieur de la zone d'habitation H-1133 et plus particulièrement au 2664 du boulevard Mercure la classe d'usages H-3 (habitation trifamiliale) de structure isolée.

La zone d'habitation H-1133, à l'intérieur de laquelle se situe le terrain visé, inclut approximativement des terrains situés au nord-est du boulevard Mercure entre la rue Pie-IX et la Route 139.

- **QUE** la résolution no 0956/09/22 a reçu le certificat de conformité émis par la Municipalité régionale de Comté de Drummond en date du 11 octobre 2022, date à laquelle ladite résolution **entre en vigueur** et a force de loi.

DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 21 octobre 2022.

Me Mélanie Ouellet

GREFFIÈRE